

Organismes de formation agréés dans le département du Calvados

Aroeven Caen Normandie

4, avenue du Parc Saint-André
14200 Hérouville Saint-Clair
02 31 94 56 95
www.vacances-aroeven.fr

Association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs - Afocal

101, rue d'Auge - 14000 Caen
02 31 72 81 17
www.afocal.fr

Centre entraînement aux méthodes d'éducation active - Cemea

33, rue des Rosiers - 14000 Caen
02 31 86 14 11
www.cemea-bn.asso.fr

Eclaireurs-Eclaireuses de France - Eedf

1, rue Marie Curie - 14730 Giberville
02.31.78.15.15
www.normandie.eclcs.fr

Fédération régionale des familles rurales de Basse-Normandie

Route de Caen - 14310 Villers-Bocage
02 31 77 96 38
www.ma-formation-bafa.fr

Ligue de l'enseignement de Basse-Normandie

32 bis, rue Fred Scamaroni - 14000 Caen
02 31 73 00 78
formation@laliguebn.org

Mouvement rural de jeunesse chrétienne - Mrjc

5, rue des Augustines - 14500 Vire
02 31 67 62 07
bassenormandie@mrjc.org ou calvados@mrjc.org

Scouts et guides de France de basse-normandie

1, rue Nicolas Oresme - 14000 Caen
sgdfbn@free.fr

Union française des centres de vacances et de loisirs - Ufcv

27, avenue du Six-Juin - 14000 Caen
02 31 86 66 08
www.bafa.ufcv.fr

Union régionale des Francas de Normandie

Antenne Basse-Normandie - Maison des associations
1018, Grand Parc - 14200 Hérouville Saint-Clair
02 31 47 61 61
www.francasnormandie.fr

Renseignements :

Caisse d'allocations familiales

8, avenue du Six-Juin

CS 20001

14023 CAEN Cedex 9

02 31 30 90 31

02 31 30 89 08

www.caf.fr



Caf
du Calvados

Imp. CAF Caen ASD 010 05/13

VOUS AVEZ AU MOINS 17 ANS
ET VOUS VOULEZ DEVENIR...

ANIMATEUR D'ACCUEILS
DE MINEURS ?

(CENTRES DE VACANCES
OU DE LOISIRS).



LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DU CALVADOS
PEUT VOUS AIDER A FINANCER
UNE PARTIE DE
VOTRE FORMATION Bafa
(BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS
D'ANIMATEUR)



Le Bafa est un diplôme destiné à permettre d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle des enfants et des adolescents dans un centre de vacances ou de loisirs (appelé désormais : accueil de mineurs avec ou sans hébergement).

Il est délivré au candidat par la Direction départementale de la cohésion sociale (Ddcs) du département où réside le candidat, après avoir satisfait aux épreuves d'une formation théorique et pratique.

La formation théorique est dispensée par des organismes de formation habilités par le Ministère de l'Education nationale, la jeunesse et la vie associative et n'est pas gratuite.

La formation préparant au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) se compose de trois étapes devant être réalisées dans un délai de 30 mois maximum.

1 - Une session de formation générale

Durée 8 jours

- Si les parents sont bénéficiaires de prestations versées par la Caf du Calvados et ont à charge le jeune au sens des prestations familiales au moment du stage,
- et si le quotient familial mensuel déterminé à partir des ressources déclarées à la Caf n'excède pas le plafond fixé chaque année,

alors vous ouvrez droit à la bourse de la Caf du Calvados de 115 €. Elle est versée après le stage à l'allocataire suivant le même mode de paiement que les prestations familiales.

La demande est à formuler par courrier dès la fin de la session de formation générale, accompagnée de l'attestation de l'organisme précisant les dates du stage et le montant réglé.

2 - Un stage pratique d'Animateur Stagiaire

Durée 14 jours minimum

Ce stage n'ouvre droit à aucune bourse de la Caf.

3 - Une session d'approfondissement ou de qualification

Durée de 6 ou 8 jours

Deux aides cumulables peuvent être attribuées :

- **La bourse de la Caf du Calvados :**
les critères sont les mêmes que pour la session de formation générale. Son montant est versé à l'allocataire suivant le même mode de paiement que les prestations familiales.

Montant : 215 €.

Pièce justificative à fournir : l'imprimé de «Demande d'aide à la formation».

- **La bourse financée par la Caisse nationale des allocations familiales :**
attribuée à tout stagiaire qui réside dans le département au moment du stage et qui dépose sa demande dans un délai de 3 mois maximum après sa date d'inscription au stage d'approfondissement ou de qualification.

Montant : 91,47 € (106,71 € si la session est centrée sur l'accueil du jeune enfant).

Pièces justificatives à fournir à la Caf du Calvados :

- l'imprimé de demande d'aide à la formation dûment complété par les organismes de formation et le stagiaire.
- un **relevé d'identité bancaire ou postal** au nom du stagiaire ou de ses parents.